

SLIME

Un premier pas
contre la précarité
énergétique



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



Plénière du programme Slime

Jeudi 17 décembre 2020
10h -12h



Objectifs :

- Temps d'information et d'échange avec les collectivités Slime et leurs partenaires opérationnels
- Présenter les dernières actualités du programme et l'état d'avancement des différentes missions en cours

Déroulé :

1. Les nouveautés du Slime
2. Point administratif et financier
3. Les missions lancées : SoliDiag, évaluation, communication

SLIME

Un premier pas
contre la précarité
énergétique



CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE



- **Commençons par un petit sondage**



Votre humeur de l'instant



1



2



3



4



5



6



7

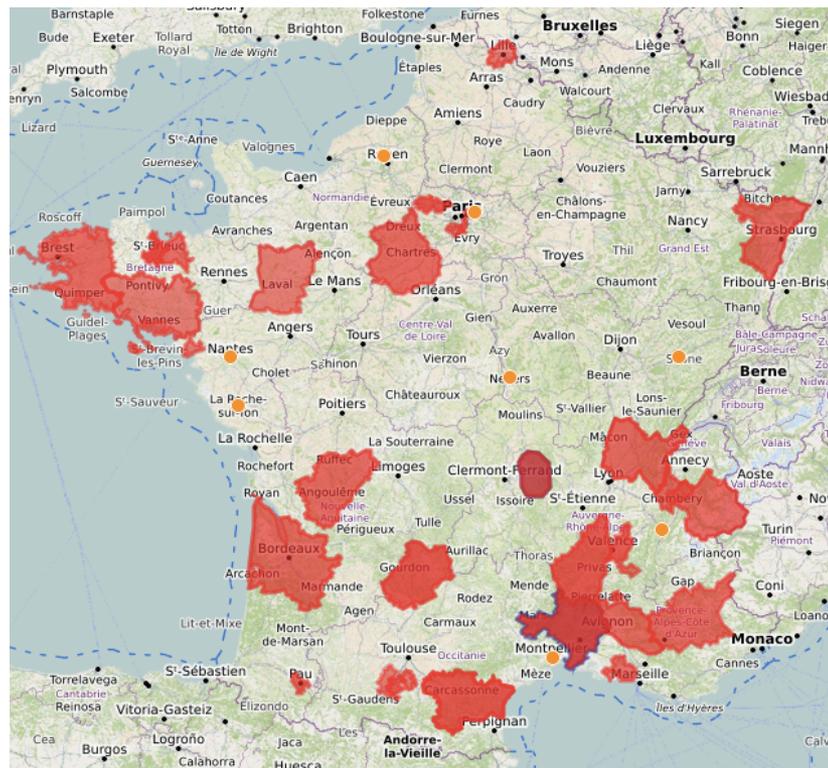


- **1. Les nouveautés du Slime**



Le programme Slime dans les territoires

- **41 collectivités actives** en 2020
- Ces territoires représentent 5,8 millions de ménages, soit **20% de la population nationale**
- **6 nouvelles collectivités** rejoignent le programme en 2021

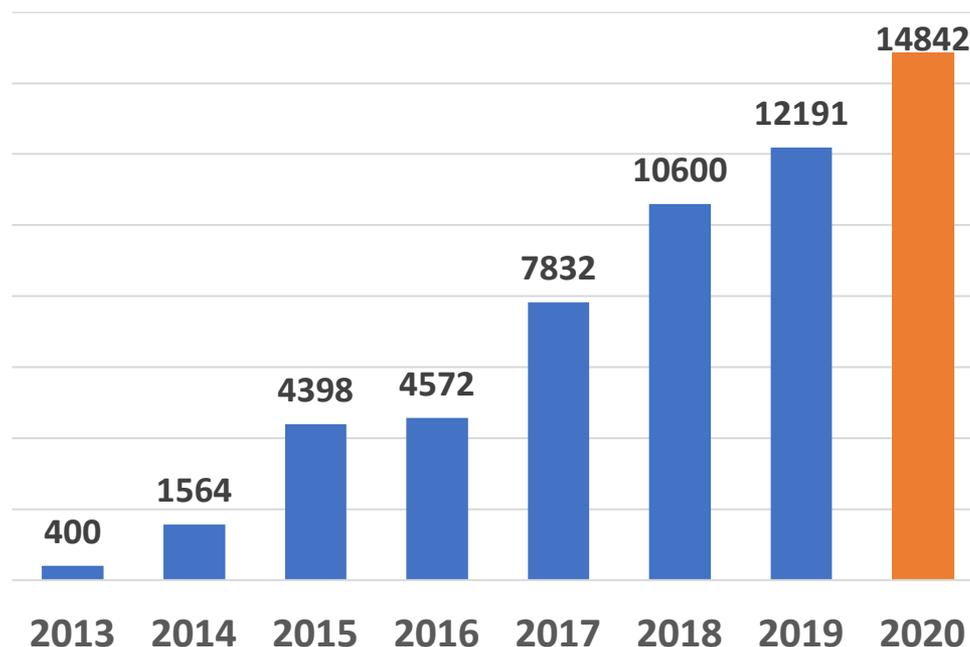


+ la Région Réunion



Les résultats du programme Slime

- **42 000 ménages** en situation de précarité énergétique accompagnés de 2013 à 2019
- **12 000 ménages** ont bénéficié du SLIME en 2019, plus de la moitié sur la Région Réunion
- **15 000 ménages** attendus pour 2020





Nouvelle convention Slime – Pacte-15% (1/2)

- ⇒ Prolongation du Slime jusqu'au 31 décembre 2021 en lien avec le lancement de l'expérimentation Pacte-15% pilotée par AMORCE.
- ⇒ Publication officielle le 22 novembre 2019 de l'arrêté portant validation du programme CEE « Slime - Pacte-15% » porté conjointement par le CLER et AMORCE.
- ⇒ Expérimentation d'une méthodologie conjointe (Slime-Pacte-15%) sur deux territoires. Mail à la liste Slime du 9 décembre 2020.
- ⇒ Nouvelle convention conjointe Slime - Pacte-15% signée le 1^{er} décembre 2020.



Nouvelle convention Slime – Pacte-15% (2/2)

Quatre nouveautés :

- ⇒ Élargissement des structures éligibles au GIP ;
- ⇒ Soutien aux collectivités accompagnant des ménages aux revenus très modestes en précarité énergétique ;
- ⇒ Mise en place d'une avance de fond ;
- ⇒ Prise en compte des diagnostic sociotechnique à distance.



L'impact du Covid-19 sur le programme en 2020

- **Un impact difficilement quantifiable à ce jour**
 - Arrêt des visites pendant le confinement
 - Reprise progressive en fonction des territoires
 - Adaptation des modalités de visite sur certains territoires
- **Adaptation des activités pendant le confinement**
 - Organisation de groupes de travail à distance sur l'adaptation au Covid avec le RAPPEL
 - Echanges avec la DGEC
- **Pré-visites à distance**
 - Fiche méthodologique et compte-rendu des ateliers
 - Possibilité pour les collectivités d'adapter leur intervention en fonction de la situation sanitaire en réalisant des pré-visites à distance.



- **Echanges**



- **Peut-on avoir des précisions sur l'avance de fonds ?**

C'est une nouveauté intégrée dans la convention, il s'agit de donner la possibilité aux collectivités d'apporter un financement avant la réalisation des actions (pourcentage estimatif du montant). Ça ne s'est pas encore concrétisé pour les collectivités, il faut voir au cas par cas.

- **En tant que formateur, la formation DST pourrait-elle adaptée aux visites virtuelles? Il faut mettre à jour le contenu de la formation (impayés...).**

La formation est un outil à disposition des collectivités. Elle permet aux chargés de visite de se former via la formation DST coordonnée par le CLER, 75% des frais de formations sont remboursés par le CLER. Cette année a été difficile au vu du confinement mais c'est une très bonne remarque. C'est une réflexion à mener côté CLER en impliquant les structures formatrices.

- **Peut-on aussi intégrer la dimension Pacte-15 ?**

Sur le Pacte-15, ce sont des diagnostics énergétiques visant à réaliser des travaux. La formation DST n'est pas adaptée aux chargés de visite qui réalisent des visites dans le cadre du Pacte.



- **2. Point administratif et financier**



Calendrier 2021

2021	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
Appel à candidatures		Fin AAC 18			Fin AAC 19				Fin AAC 20				
Comité d'experts			CE			CE				CE			
Comité de pilotage				COFIL 2						COFIL 3			
Appel de fond	S1 2020			S1 + S2 2020						S1 2021		S2 2021	
Réception des récapitulatif	Réception des récapitulatifs S1 + S2 2020						Réception des récapitulatifs S1 2021						Réception des récapitulatifs S1 2021
Versement des financements	Versement des financements 2019				Versement des financements S2 2020						Versement des financements S1 2021		



Audit du programme Slime sur l'année 2019 (1/2)

- ⇒ Audit financier et technique du programme Slime demandé par la DGEC sur la période 2019.
- ⇒ L'audit lancé au mois de juin 2020 a été mené par Burgeap. Le rapport d'audit a été validé le 30 octobre 2020.
- ⇒ L'audit visait à :
 - S'assurer que la mise en œuvre du programme répond bien aux conditions énoncées dans la convention ;
 - Vérifier que les dépenses engagées par le CLER sont bien conformes aux factures et récapitulatif de dépenses des collectivités;
 - Juger de l'avancement du programme ;
 - Identifier des pistes d'amélioration devant permettre d'en améliorer la gestion du programme
- ⇒ 5 collectivités ont également réalisées un entretien avec l'auditeur :
 - Conseil Régional de la Réunion
 - Conseil Départemental de l'Ain
 - Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble
 - Métropole Européenne de Lille
 - Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine et Oise



Audit du programme Slime sur l'année 2019 (2/2)

Le résultat de l'audit est positif :

- ⇒ La synthèse de l'audit financier montre que les dépenses du CLER sont justifiées et en conformité avec la convention.
- ⇒ Une analyse des données de visite fait apparaître un « taux d'erreur » de 1 % du montant total des charges variables reportées (taux qui semble inhérent à ce type d'exercice).

Les pistes d'amélioration émises par l'auditeur :

- ⇒ Donner une plus grande visibilité aux collectivités territoriales sur la durée du programme
- ⇒ Davantage mutualiser les productions des partenaires (collectivités, opérateurs) réalisées dans le cadre du programme
- ⇒ Informer les membres du COPIL sur les appels de fonds à venir
- ⇒ Prévenir automatiquement les partenaires lors de la mise à jour de documents sur la plateforme de partage
- ⇒ D'autres pistes d'amélioration concernent la correction du taux d'erreur de 1% en demandant aux collectivités de remettre systématiquement le RFR des ménages.



- **Échanges**



- **Comment se passe la valorisation des dépenses de fin 2021 et pour lesquelles les factures seront payées début 2022 ? L'appel de fonds se fait en décembre 2021 donc comment faire pour valoriser les dépenses de fin d'année ?**

Un appel de fonds est prévu en décembre 2021, mais en réalité un appel de fonds assez large va être demandé pour être régulariser en mars 2022. Nous reviendrons vers les collectivités pour apporter les précisions nécessaires.

- **Si le programme ne se poursuit pas ces dépenses ne seront potentiellement pas valorisées, un arrêté sur plusieurs années ce serait bien.**

Le CLER a bien en tête de poursuivre le programme, historique et coordonné depuis 2013 par le CLER, toutes ces échéances ont bien été identifiées. (cf. recommandations de l'audit)

- **Sur le tableau, je ne vois pas apparaître le versement des financements S1 2020. Intervient-il en mai, en même temps que celui du S2 2020 ?**

Le S1 2020 apparait en janvier 2020. Le versement de toute l'année 2020 aura lieu au mois de mai pour les collectivités qui n'ont pas fait de bilan en 2020.



- **Le dispositif Ensemble pour l'énergie devient Slime en 2021. Il est inscrit en janvier 2022 : "Réception des récapitulatifs S1 2021" ? Est ce une erreur ?**

Oui c'est une erreur, en juillet réception des récapitulatifs S1 2021 et en janvier 2022 réception des récapitulatifs S2 2021.

Le bilan a lieu tous les 6 mois, on demande les éléments récapitulatifs doivent être envoyés pour mi-janvier. Un rappel sera transmis pour l'envoi de ces éléments (récapitulatifs de dépenses et données Solidiag).

- **Il me semblait que l'on avait le choix de faire des bilans annuels et non pas deux fois par ans. Les règles ont-elles changé ?**

Sur 2020, avec la situation de crise sanitaire, en juillet a été proposé soit de faire un bilan semestriel pour 2020 soit annuel avec des récapitulatifs de dépenses en janvier 2021. Après cela, on repasse au format classique des bilans semestriels

- **Serait-il possible d'envoyer ces modèles de justificatif un peu plus tôt que fin décembre si vous voulez qu'on vous les renvoie pour le 8 janvier ?**

On demande la première version pour le 15 janvier pour avoir le temps de les préparer pour l'année d'après, une première version pour en discuter et ensuite pour mettre en signature. Ce document est une des annexes de la convention, c'est le même que celui du semestre précédent, les éléments à remplir sont prêts. Il y a eu des modifications cette année pour intégrer des éléments de la convention tels que le bonus de 50 euros pour des ménages très modestes et introduction de la prise en compte de pré-visite à distance. La transmission de ces documents a pris du retard, espérée pour la fin de semaine. Le nombre de ménages très modestes seront visibles depuis Solidiag.



- **3. Les missions lancées :
SoliDiag, évaluation, communication**



Evaluation du programme

Mission d'évaluation lancée le 4 mars 2020

- **Prestataires sélectionnés** : le groupement Kimso/Solibri
- **Objectifs de l'évaluation** :
 - Comprendre et mesurer l'impact du SLIME sur la situation des ménages bénéficiaires et les territoires
 - Identifier des opportunités d'amélioration du programme et des dispositifs locaux
 - Outiller les collectivités pour les rendre autonomes



Evaluation du programme

- **Phase 1 : évaluation du programme à l'échelle nationale** sur un échantillon de 9 collectivités pilotes volontaires
 - **Impact sur la situation des ménages** : rappels téléphoniques auprès de 642 ménages ayant bénéficié d'une visite en 2018 ou 2019
 - **Efficacité et efficience des dispositifs locaux**
 - **Etude qualitative** auprès de 4 territoires SLIME + 1 territoire ayant quitté le SLIME
- ☐ > Avancement : **présentation des résultats** ce jeudi 17 novembre
- **Phase 2 : outillage des collectivités** pour leur évaluation à l'échelle locale
 - Impact des dispositifs locaux sur la situation des ménages
 - Efficacité et efficience des dispositifs locaux
- ☐ > Avancement : livraison du **kit d'outils** début 2021



Communication

Projet : définir la stratégie de communication du Slime

Prestataire : agence de communication **Epiceum**

Calendrier :

- Fin juin : **lancement** de la mission
- Eté : série d'**entretiens** avec différentes parties prenantes (Comex, collectivités, partenaires opérationnels, CA et équipe du CLER)
- Septembre : **atelier 1** – travail sur la définition du SLIME (sémantique, visuel, schématisation) avec différentes parties prenantes
- Octobre : **atelier 2** – présentation de la stratégie V1 par Epiceum à l'équipe Slime et retours
- Décembre : **livraison de la stratégie et du plan de communication**

Suite de la mission : mise en œuvre de la stratégie sur 2 à 3 ans et conception des **outils** de communication par l'Atelier Marge Design



Communication

NB : Slime ne doit plus être considéré comme un sigle mais comme un nom propre. À ce titre et pour une meilleure lisibilité, il s'écrit désormais en minuscules et il a été choisi de ne plus dérouler le sigle.

Axes stratégiques

Axe 1 - Développer une **communication d'influence** pour impliquer davantage les élus

Axe 2 - Développer **la visibilité des Slime en local** auprès des partenaires et des habitants

- Notamment en donnant aux collectivités des outils pour rendre le Slime plus visible auprès des partenaires locaux.

Axe 3 - **Valoriser le programme national Slime** et ses réussites dans les territoires



- **Échanges**



- **Le département du Morbihan a participé à l'évaluation. Quel est le niveau de restitution écrit fait aux collectivités participantes de l'évaluation ?**

Un document sous forme powerpoint reprenant les indicateurs liés à la situation des ménages a été transmis. C'est un document synthétique et pas nécessairement un rapport détaillé pour la totalité du programme. Un livrable complémentaire devrait être transmis par Kimso, l'équipe se renseigne et tiens les collectivités au courant.

- **Peut imaginer des outils à disposition concernant la communication ?**

Il faut encore voir avec l'agence ce qui est possible ou pas. Il y a toute une partie qui va être de fournir des éléments de langage, les messages principaux, les chiffres clés, etc début 2021. Ensuite une boîte à outil permettra en ligne d'accéder à de nombreux outils (fiches actions, éléments de langage...). Une partie a été imaginée pour passer des campagnes de communication neutres. La stratégie de communication donne des orientations, le plan de communication est en cours de formulation.

- **Qu'apporte le fait de passer Slime en nom propre ?**

La lisibilité a motivé ce choix, rendre plus agréable à la lecture. Ensuite c'est un choix stratégique, le Slime doit devenir une marque et pas seulement un acronyme. L'identité doit être plus claire, l'acronyme déroulé étant un peu lourd et pas toujours compris par les partenaires. C'est le choix qui a été fait sur tous les autres programmes (Actimmo et Déclics).